



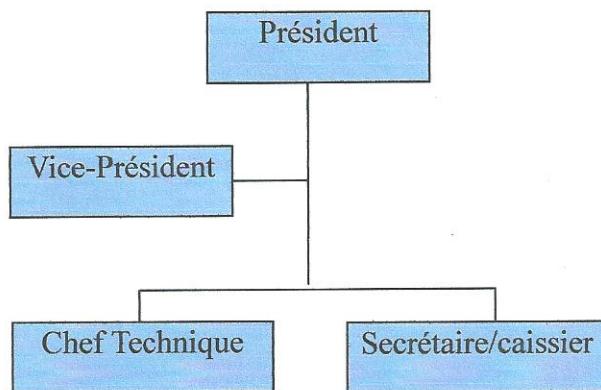
Modification des statuts du 1er janvier 2003

1 Introduction

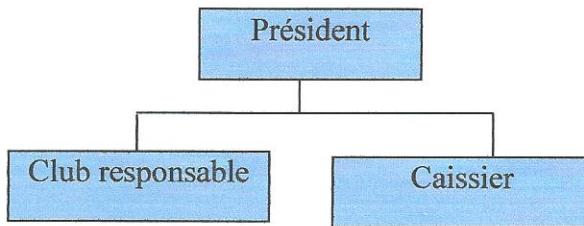
Ce document a pour but de définir le fonctionnement de la Communauté d'Athlétisme du Valais Romand en l'absence de chef technique désigné. Il remplace le chapitre 4 des Statuts du 1er janvier 2003.

2 Composition du comité central

2.1 *Ancienne composition*



2.2 *Nouvelle composition*



3 Compétences

3.1 *Compétences du président*

- préside et dirige l'AD
- préside et dirige les réunions du CC
- convoque l'AD
- exerce une surveillance générale sur la marche de la communauté
- représente la communauté
- vise les pièces et signe les actes engageant la communauté
- assure le contact entre la communauté et les interlocuteurs externes (FSA, autres communautés,...)

3.2 *Compétences du club responsable*

- convoque et préside le comité technique
- relations et coordination avec les chefs d'équipes
- gestion des concours (organisation, inscriptions, transports, logement et ravitaillement)

3.3 *Compétences du caissier*

- gère la caisse et la tenue des comptes
- propose un budget annuel

4 Calendrier des clubs organisateurs

Année 1 (2012)	: CA Sion
Année 2 (2013)	: CA Sion
Année 3 (2014)	: CABV Martigny
Année 4 (2015)	: CABV Martigny
Année 5 (2016)	: CA Sierre, SFG Conthey, CA Vétroz
Année 6 (2017)	: CA Sierre, SFG Conthey, CA Vétroz
Année 7 (2018)	: SG St-Maurice, SFG Collombey-Muraz, CA Vouvry
Année 8 (2019)	: SG St-Maurice, SFG Collombey-Muraz, CA Vouvry
Année 9 (2020)	: Retour au début du tournois, CA Sion

5 Implications financières

La communauté versera un montant de 1'000.-- CHF (Mille francs) au club prenant en charge l'organisation de la communauté. Si plusieurs clubs s'associent, ce montant est divisé entre-eux. Ce

montant peut être modifié sur acceptation de l'AD seulement.

6 Remarques

Dans le cas où un nouveau chef technique serait prêt à reprendre la gestion de la communauté, les statuts du 1er janvier 2003 seraient à nouveau appliqués suite à un vote de l'AD.

Ce document a été accepté lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2011 à l'unanimité des clubs présents (Sierre, Sion, Conthey, Vétroz, Martigny et Collombey-Muraz) il doit encore être signé par tous les clubs.

Martigny, le 2 décembre 2011

Acceptation des clubs :

CA Sierre

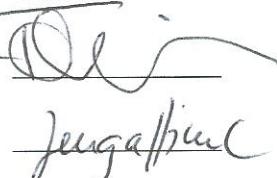
Président(e) :



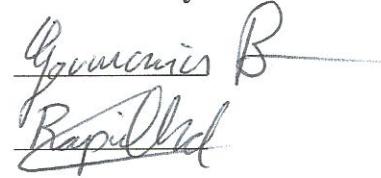
Chef(fe) technique



CA Sion



SFG Conthey

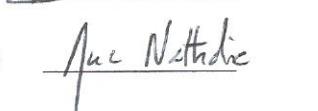


CA Vétroz

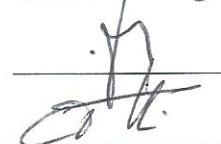
Président(e) :



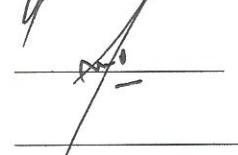
Chef(fe) technique



CABV Martigny

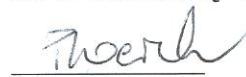


SFG St-Maurice



SFG Collombey-Muraz

Président(e) :



Chef(fe) technique



CA Vouvry

